

L'éducation des enfants en islam.

Georgio Rahal – Institut Catholique de Toulouse

L'éducation dans le Coran

L'enfant occupe une place importante dans le Coran. Rappelons que ce livre est la parole incréée et intemporelle, descendue sur le prophète Muhammad avec la médiation de l'ange Gabriel. Dieu se présente, à travers sa parole, comme protecteur des femmes et des enfants. Nous voyons l'Abraham coranique se tourner vers Dieu pour lui demander protection et assistance : « Et (rappelle-toi) quand Abraham dit : “Ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu sûr, et préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des idoles.” » (XIV, 35) Dieu est alors le garant du monothéisme. Il protège les croyants et les garde sur le bon chemin.

Dieu va établir les devoirs des parents envers leurs enfants tout comme le devoir de tout musulman envers les enfants de la *Umma*, c'est-à-dire la communauté islamique.

Tout d'abord, Dieu va interdire l'infanticide. Une pratique qui, selon les textes islamiques, était très répandue dans la période antéislamique. Dans le verset 31 de la sourate XVII, Dieu affirme : « Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté ; c'est Nous qui attribuons leur subsistance, tout comme à vous. Les tuer, c'est vraiment un énorme pêché. » Dieu est alors le protecteur de la vie des enfants, et quand nous parlons des enfants notons que ce sont seulement les enfants musulmans qui sont en question. Les enfants ne doivent pas être alors les victimes de la pauvreté de leurs parents. D'ailleurs cela va être plus tard un des arguments majeurs contre l'avortement. Comment résoudre ce problème ? Dans la communauté islamique, recevront une aide des autres musulmans.

En effet, le troisième pilier de l'islam, la *zakāt*, traduit couramment par l'aumône légale, a pour but premier d'aider les infortunés et les plus défavorisés de la communauté islamique. Les plus riches aideront les plus pauvres grâce à la loi établie par Dieu dans le Coran. C'est ainsi que Dieu protégera les droits des enfants nait dans une famille pauvre ou même les orphelins.

Ses versets font certainement allusion à l'enfance que Muhammad lui-même a eu. Nous rappelons que Muhammad est né dans une famille plutôt pauvre et il est vite devenu orphelin. Ce qui explique l'attention spéciale que le texte donne aux orphelins, un sujet que nous aborderons un peu plus loin.

Le père, considéré comme le chef de la famille¹, a de grandes responsabilités, non seulement envers ses enfants mais aussi envers son, ou ses, épouse. Les femmes enceintes ont droit à un traitement spécial. L'époux est tenu à assurer la nourriture et les besoins élémentaires à la mère jusqu'à l'accouchement, même si la femme est répudiée. La mère, n'est pas tenue à allaiter ses enfants, un recours à une nourrice extérieure est tout à fait légitime. La personne qui assurera l'allaitement, que ce soit la mère ou la nourrice, a droit à un salaire : « Et faites que ces femmes habitent où vous habitez, et suivant vos moyens. Et ne cherchez pas à leur nuire en les contraignant à vivre à l'étroit. Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché. Puis, si elles allaitent [l'enfant né] de vous, donnez-leur leurs salaires. Et concertez-vous [à ce sujet] de façon convenable. Et si vous rencontrez des difficultés réciproques, alors, une autre allaitera pour lui. » (65, 6)

Comme nous l'avons précisé plus tôt, le Coran donne une place spéciale pour les enfants orphelins. Ils sont considérés comme le maillon faible de la communauté qu'il faut aider et soutenir. Leurs biens sont des biens divins et Dieu interdit d'y toucher (IV, 2-6). Les adultes auront parfois la tentation de toucher aux biens des orphelins, mais Dieu l'a marqué comme illicite. L'adoption étant interdite en islam, les orphelins sont considérés comme des frères des musulmans et jamais comme des enfants. Les orphelins peuvent avoir un tuteur qui va gérer ses biens matériels jusqu'au moment où il atteint l'âge adulte. A ce moment-là, le tuteur est tenu à rendre à l'orphelin tous ses biens. Plusieurs penseurs musulmans considèrent que l'adoption est un mal : elle porte tort à la famille qui adopte parce qu'elle dépense son argent et ses biens sur quelqu'un qui n'est pas de sa lignée et qui peut un jour l'hériter, comme elle

¹ Dans le Coran, Allah clairement dit que l'homme possède une autorité sur la femme : « Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand ! » (IV, 34)

porte tort à l'enfant lui-même parce qu'il va croire que sa famille adoptive est sa vraie famille, ce qui est un mensonge.²

Le Coran ne se limite pas à préciser les devoirs des parents et des musulmans envers les enfants, mais il développe aussi le devoir des enfants envers leurs parents aussi.

Dans le versets 36 de la sourate IV, Dieu dit aux croyants : « [...] Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n'aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant. »

Les enfants sont alors tenus à bien agir envers leurs parents et à se soumettre à leur autorité. Un autre verset du Coran insiste aussi de bien prendre soin des parents en s'assurant qu'ils vivent le plus long possible, tout en ayant une bonne santé : « Et ton Seigneur a décrété : "n'adorez que Lui ; et (marquez) de la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi ; alors ne leur dis point : "Fi!" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. Et par miséricorde ; abaisse pour eux l'aile de l'humilité ; et dis : "ô mon Seigneur, fais-leur ; à tous deux ; miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit". » (XVII, 23-24)

L'enfant doit alors montrer de la reconnaissance et de l'obéissance envers ses parents. Mais nous remarquons que l'adoration de Dieu vient toujours en premier. Le devoir envers Dieu prime sur celui envers les parents. Ce qui signifie que, si jamais ces deux devoirs se contredisent d'une façon ou d'une autre, le devoir envers Dieu prime sur tous les autres. C'est notamment le cas si les parents essaient d'égarer l'enfant de la vraie religion qui est l'islam c'est-à-dire s'ils poussent l'enfant d'associer Dieu à une autre divinité. Par exemple, convaincre l'enfant à se convertir à une religion qui pratique l'association comme le christianisme. Cela est clairement dit dans le Coran : « Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas ; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite, est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez". » (XXXI, 15)

² Salāh ad-Dīn Al-Munajjid, *Le concept de justice sociale en Islam ou la société islamique à l'ombre de la justice*, 1^{ère} édition, Beyrouth, Publisud, p.287

L'obéissance à Allah est plus importante que l'obéissance aux parents ou à toute autre autorité. Si une autorité quelconque va à l'encontre à l'obéissance divine, elle est alors à bannir et même à combattre.

La sourate de Luqmān

Une des sourates clefs dans le Coran qui touchent à l'éducation est la sourate 31 intitulée la sourate de Luqmān. Dans ce chapitre du Coran, Luqmān, personnage coranique descendant d'Abraham, parle à son fils tout en lui enseignant des principes importants sur la vie en général.

Dans ces principes, une insistance sur le monothéisme et une condamnation de l'association. Le monothéisme revient comme la base de tout enseignement religieux ou même moral. Dans cette sourate, nous trouvons l'enseignement des concepts fondamentaux de l'islam comme la prière et la crainte de Dieu.

L'éducation des sexes dans le Coran

Il est clair, à partir du verset 34 de la sourate IV que les femmes sont soumises, physiquement et moralement, à l'autorité de leur époux. En fait, la supériorité du sexe masculin s'étend sur plusieurs autres domaines. C'est le cas de l'héritage. Le Coran détaille les lois de l'héritage dans lesquelles il est clairement dit qu'une femme hérite la moitié de ce qu'hérite un homme (IV,11). Cette supériorité masculine est aussi soulignée concernant le témoignage. Le témoignage d'un seul homme équivaut à celui de deux femmes. (II, 282) Ce qui signifie, qu'actuellement l'inégalité des sexes dans les pays islamiques n'est pas un problème culturel qui a ses racines dans les traditions ou les mœurs de certains pays. Mais c'est un problème religieux. C'est Dieu lui-même qui souligne dans le Coran que les hommes sont supérieurs aux femmes.

En effet, il ne faut pas minimiser l'impact que possèdent les versets coraniques sur l'éducation des enfants. Le Coran n'est pas une histoire révélée, mais c'est la parole de Dieu descendu en sa matérialité sur Muhammad. Cette parole est immatérielle, universelle et intemporelle. Ce qui explique que, dans certains pays comme le Liban, où les chrétiens occupent la moitié des sièges au Parlement, sont incapable d'obtenir la majorité pour passer

des lois qui insistent sur l'égalité des sexes. C'est le cas aussi pour les lois qui interdisent le mariage des mineures. Dans le verset 4 de la sourate 65, Allah mentionne les épouses « qui n'ont pas encore de règles » ce qui signifie qu'il n'existe pas un âge minimum pour le mariage des filles. Ce qui explique aussi la rage du chef du Hezbollah (signifiant parti de Dieu), parti islamiste chiite libanais qui a considéré que ces lois sont une atteinte à la famille musulmane : « Certains parlent de faire face au mariage précoce. Est-ce qu'ils en savent plus que Dieu sur le sujet ? »³ En fait, le prophète de l'islam lui-même s'est marié à Aïcha quand elle avait 6 ans et il a consumé le mariage quand elle avait 9 ans, rapporte Al-Boukhari dans son hadith jugé comme « authentique ».

Ce comportement, comme tous les autres comportements du Muhammad, n'est pas considéré seulement comme permis, mais comme le comportement idéal.

Muhammad éducateur

A plusieurs reprises, Allah présente le Muhammad comme un enseignant ou un éducateur. Dieu a envoyé, à chaque peuple, un Prophète qui va lui indiquer le bon chemin de Dieu. C'est dans ce sens que Muhammad est l'éducateur du peuple arabe, qui va devenir par la suite, la meilleure communauté du monde.

Dans le verset 129 de la sourate II (La Vache), Dieu dit : « Notre Seigneur ! Envoie l'un des leurs comme messenger parmi eux, pour leur réciter Tes versets, leur enseigner le Livre et la Sagesse, et les purifier. Car c'est Toi certes le Puissant, le Sage ! »

Muhammad possède alors un rôle d'éducateur, qui a comme mission d'enseigner (*yu'allimuhum*) son peuple la parole du Dieu qui est le Coran. Ce rôle de pédagogue s'ajoute aux maintes qualités qui sont attribuées au Prophète, et qui font de lui le modèle de tous les croyants. Tout musulman en général et tout enseignant en particulier doit s'inspirer de la méthode de Muhammad dans ses méthodes pédagogiques. En d'autres termes, l'éducation ne doit être que l'imitation des méthodes adoptées par Muhammad. D'où l'importance de la biographie du prophète (*sīra*) et des paroles rapportées du prophètes (*hadiths*).

³ Hasan Nasrallah dans un discours prononcé le 18 mars 2017 à l'occasion de la « Journée de la femme musulmane ».

Vérité Coranique et vérités scientifiques

Les éducateurs et les pédagogues, spécialement dans les pays occidentaux se trouvent face à un problème concernant les élèves musulmans. Parfois l'information donnée par le professeur est refusée et elle est considérée comme fausse parce qu'elle va à l'encontre de certains versets coraniques. Cependant, ce problème n'est pas tout à fait une nouveauté. Il date du Moyen-âge, du moment où l'islam officiel a considéré que le Coran est incréé et intemporel. De ce moment, ce n'est pas donc au Coran d'être en accord avec les vérités scientifiques, mais l'inverse. La science n'a pour but que de prouver la véracité des versets coraniques. Il est imaginable que Dieu puisse dire une contre-vérité. C'est cette logique-là qui a mené à la condamnation des philosophes arabes qui ont adopté certaines théories venant du monde grec païen.

Actuellement, nous sommes face au même problème. Certains hommes de religion dans le monde islamique, considèrent que toutes les théories qui vont à l'encontre du Coran sont fausses. Elles ne sont que des créations de l'Occident qui ont comme seul but de détruire et de corrompre l'islam authentique. Ce qui explique que parfois la théorie de l'évolution ou même le fait que la terre soit ronde sont contestés.

L'autre attitude que nous observons, autre celle du négationnisme des théories scientifiques, c'est le fait de dire que toutes les découvertes scientifiques sont déjà dans le Coran. La science n'a rien inventé. Dieu a tout révélé dans le Coran, il suffit de faire une lecture attentive pour découvrir par exemple toutes les théories d'embryologie, de physique, médecine...

Pour conclure, il est évident qu'en islam, une éducation qui n'est pas basée sur la religion est inenvisageable. La religion doit être la base de l'éducation. L'enseignement de la science est dépendant de l'enseignement de la religion et du Coran. Cela demeure un vrai défi, spécialement dans les pays où l'enseignement religieux est séparé de l'éducation nationale officielle.